

[ORANGE] SANTE / PREVOYANCE Des régimes toujours fragiles !

Orange a commandé une étude sur l'absentéisme

Cette étude avait été initialement demandée par la CFDT qui souhaitait comprendre l'origine du dépassement de la ligne budgétaire finançant l'incapacité et/ou l'invalidité à compter de 2018 et ayant conduit au relèvement des cotisations en 2022. Cette hausse fut, après une pression mise par les négociateurs sur Orange, prise en charge à 100% par l'entreprise en conclusion de la négociation. Difficile de ne pas faire le lien entre cette tendance et la reprise des réorganisations.

Le taux d'absentéisme monte d'année en année depuis 2018

Le taux absentéisme grimpe de 3,92% à 4,23% tous salariés confondus mais si on enlève les fonctionnaires, il passe à 4,26%. Les fonctionnaires sont donc tendanciellement moins en arrêt que les salariés de droit privé mais l'analyse est biaisée d'une part par le taux TPS et l'absence de régime prévoyance pour les personnes fonctionnaires avant mi 2021.

Le nombre global de jours d'absence diminue, en lien avec la baisse des effectifs. Par ailleurs, la généralisation du télétravail réduit le court absentéisme qui facilite un maintien en activité. Pour la CFDT, le développement des arrêts de plus en plus longs et en particulier chez les cadres, dénote une souffrance au travail que l'entreprise ne solutionne pas.

Malgré nos demandes sur les typologies de personnes en arrêt long, nous n'avons obtenu aucune visibilité sur :

- Les profils métiers
- Les unités

- Les contextes professionnels

Avec toutes les transformations en cours et à venir, ces questions ne peuvent rester sans réponse. L'entreprise doit faire la lumière sur la réalité de cette situation et ne plus se contenter d'avoir un absentéisme élevé.

Analyse des comptes des régimes concernant les fonctionnaires au 30 juin 2022.

Une réserve diminue rapidement sur le S1 2022 avec une chute de 20 à 13 millions suite aux carences et à la baisse du taux de cotisation, fixés dans le cadre de la mise en oeuvre du régime prévoyance.

L'objectif étant de reverser aux fonctionnaires qui partent une majeure partie des réserves constituées par une cotisation santé prudente mais plus élevée que nécessaire entre 2018 et juin 2022.

La CFDT est opposée à une mutualisation de cette réserve avec un régime déficitaire.

En ce qui concerne la prévoyance des fonctionnaires, parties, la CFDT estime, rejointe par l'ensemble des que nous n'avons pas encore assez de recul pour tirer des conclusions et prendre des décisions de ce type.

Le régime des fonctionnaires reste équilibré : pas de hausse de cotisations !

Analyse des comptes des régimes des salariés de droit privé au 30 juin 2022

Les cotisations, prises en charge par l'employeur à hauteur de à l'équilibre. Le nombre de décès au S1 2022 restant significatif, il est difficile de faire des prévisions sur les impacts que cela aura sur le régime.

Sur le régime santé, le déficit revient en force après le trou de consommation en 2020 pendant la pandémie. Le déficit au S1 2022 est aussi alimenté par l'augmentation des coûts de santé dopés par l'inflation actuelle.

La CFDT est intervenue pour expliquer que la première ressource du régime passe par la hausse régulière des salaires des salariés soumis à cotisation. La CFDT renvoie la responsabilité du déficit du régime à Orange en expliquant aux assureurs l'absence d'accord salarial depuis 3 ans et la cohorte de dispositifs

défisicalisés (Pepa, prime partage de la valeur, etc.) contribuant à réduire la masse salariale. La CFDT demande en outre, quel est l'impact du TPS sur l'équilibre du régime santé.

Les assureurs préconisent une hausse des cotisations dès le **1er janvier 2023 (jusqu'à 11%)**. La CFDT quant à elle préconise des hausses massives des salaires pour équilibrer les régimes !!!



Documents

[Santé prévoyance](#)